**44ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Turkménistan**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 6 novembre 2023

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Turkménistan, que nous remercions pour la présentation de son rapport national et les efforts déployés pour la mise en œuvre des recommandations du 3ième cycle.

Nous tenons à saluer la coopération du Turkménistan avec le bureau régional du BCDH et, dans un esprit de coopération constructive, faisons les recommandations suivantes :

1. Ratifier et adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
2. Adopter une législation anti discrimination complète et fondée sur l’ensemble des droits de l’homme, interdisant toutes les formes de discrimination, dont la discrimination fondée sur le genre et la discrimination indirecte, y compris au niveau des soins de l’éducation et de la santé, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes, des personnes LGBT+ et des personnes atteintes par le VIH, tout en veillant à ce que des mécanismes de plainte accessibles et indépendants soient mis en place ;
3. Renforcer l’indépendance et l’efficacité des mesures visant à prévenir la corruption et l’impunité ;
4. Appliquer pleinement les dispositions constitutionnelles garantissant la liberté d’opinion, de pensée et d’expression, et garantir un cadre favorable aux activités des organisations de la société civile, de la presse et des avocats.

Nous souhaitons plein succès au Turkménistan dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[222 mots – temps de parole 1.30min]